



A l'occasion de la Journée Mondiale de la propriété intellectuelle :
les Huissiers de Justice de Paris, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine
rappellent leur rôle unique en matière de soutien à la création

*Dessins, bijoux, vêtements, maroquinerie, parfums
Créations numériques, graphiques, musicales, architecturales, publicités, jeux...*

LE DEPOT D'HUISSIER, LE SCEAU DE LA PROPRIETE
LE PLUS RECONNU : PAR LA JUSTICE FRANCAISE & INTERNATIONALE
LE PLUS LARGE : TOUTES LES CREATIONS, SANS LIMITE DE VOLUME
LE PLUS LONG : 25 ANS SANS RENOUVELLEMENT

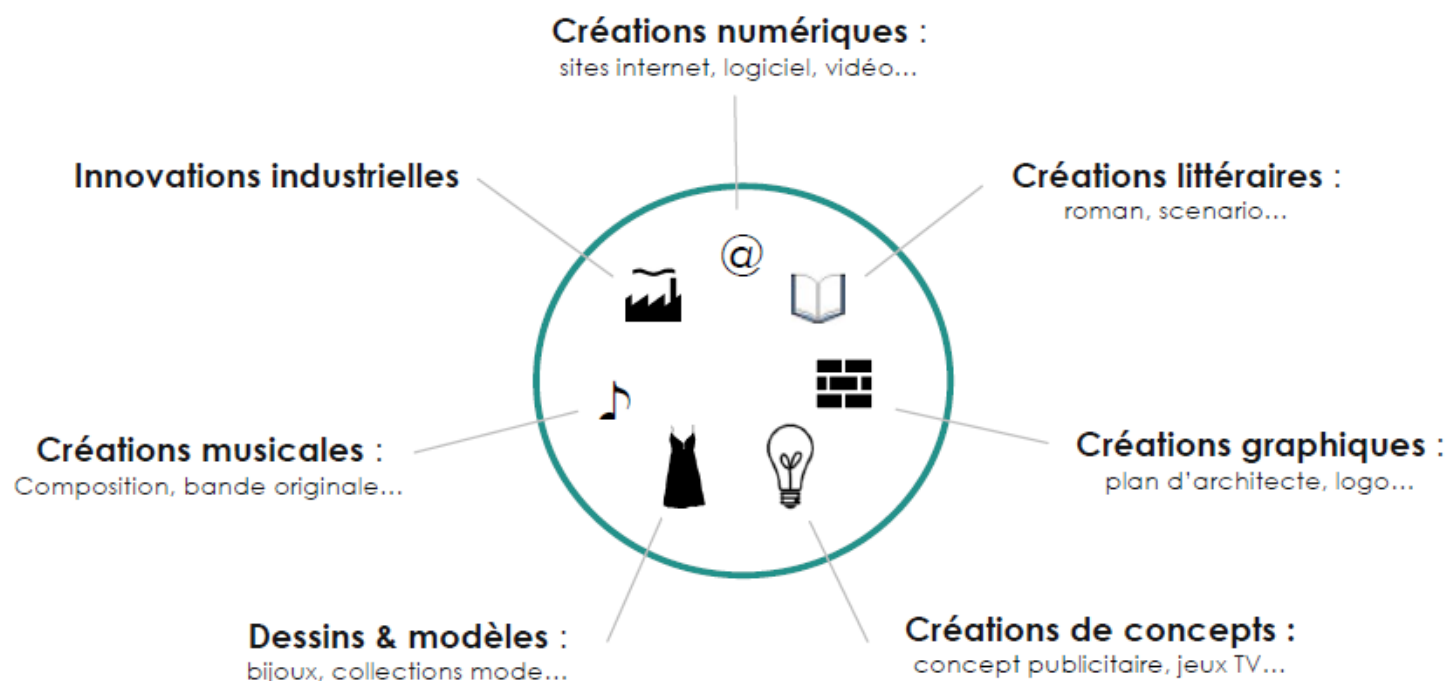
Témoignages des sociétés VAN CLEEF & ARPELS et CREATION & IMAGE



CONTACT PRESSE
Agence Open Space – 01 47 64 19 80
Eugénie Dautel – eugenie@openspace.fr

L'HUISSIER DE JUSTICE, LE SPECIALISTE DE LA PREUVE 360°

L'établissement de la preuve est un des domaines de prédilection de l'Huissier de Justice. Il accompagne notamment les auteurs pour **protéger au quotidien des milliers de créations contre le plagiat ou la contrefaçon**, quels que soient les domaines ou les supports, sans limite de volume :



UN SIMPLE DEPOT POUR GARANTIR 25 ANS DE PROTECTION DE LA CREATION

Les Huissiers de Justice interviennent au travers d'un service facilement accessible : le **constat de dépôt** qui constitue une **preuve incontestée d'antériorité de la création** auprès des tribunaux. Chaque année, des milliers de procès sont gagnés grâce à la production d'un constat d'Huissier de Justice mais la majorité des litiges ne se terminent pas devant les tribunaux.

Il convient de déposer une œuvre **dès sa création ou sa diffusion** en contactant un Huissier de Justice. Il dépose les œuvres et créations en quelques minutes dans un procès verbal pour constater l'existence de la création à un jour donné. Il relatera ainsi la façon dont il a été mandaté par son créateur et la date à laquelle le document lui a été confié et ces éléments suffiront à garantir une **preuve formelle d'antériorité**, notamment très utile en cas d'utilisation publique ultérieure par un tiers. Il en conservera la copie (matérielle ou sous forme électronique lorsque c'est possible) au rang des minutes de l'étude et pour une durée de 25 années.

LE ROLE UNIQUE DU DEPOT D'HUISSIER EN MATIERE DE PROTECTION

Avec le constat de dépôt, l'Huissier de Justice est le seul interlocuteur à pouvoir délivrer les 9 garanties suivantes :

1. **Force probante** : la loi accorde aux constats dressés par les Huissiers de Justice force probante. Ces actes dressés par un officier public et ministériel font foi à charge de preuve contraire, ce qui leur confère une valeur reconnue devant les tribunaux.
2. **L'antériorité est datée avec certitude** : c'est celle du jour indiqué dans le procès-verbal dressé par l'Huissier de Justice.
3. **Pas de limitation de nature de support pour les dépôts** : il peut s'agir de retranscriptions écrites dessinées ou dactylographiées, de supports reproduits ou même photographiés, d'enregistrements audio fixés sur des supports électroniques CD, clés ou cartes. La seule exigence, est que le support soit visible, audible ou déchiffrable pour en apprécier le contenu.
4. **Pas de limitation de volume de dépôt** : il peut s'agir d'un unique feuillet ou de plusieurs milliers.
5. **Maîtrise des coûts** : le déposant peut par avance budgétiser et obtenir un devis en fonction du volume du dépôt et de l'urgence d'intervention.
6. **Pérennité de la propriété** : le dépôt est conservé en annexe des minutes à l'étude de l'Huissier de Justice pendant 25 ans, sans nécessité de renouvellement
7. **La date du procès verbal** attestant du dépôt **vaut jusqu'à inscription de faux**
8. **Le procès verbal de dépôt est systématiquement remis au déposant**
9. **Le déposant bénéficie de la confidentialité de son dépôt**

DES ALTERNATIVES MOINS PROTECTRICES

LA LETTRE RECOMMANDEE A "SOI-MEME"	Non reconnue par les tribunaux étrangers. Solution juridiquement très risquée et rarement reconnue devant les tribunaux Français puisqu'il est quasiment impossible de prouver que le document expédié n'a pas pu être modifié après réception (ex. envoi d'une lettre non fermée) Prix : 3 à 8 €.
L'ENVELOPPE SOLEAU	Rarement reconnue devant les tribunaux étrangers. La conservation de l'enveloppe Soleau par l'INPI est limitée à cinq ans renouvelables qu'une seule fois. Par ailleurs, le dépôt est limité à sept feuilles de papier, tous les autres supports (cd-rom disquette...) sont refusés. Prix : 15 € par période de cinq ans.
L'ENREGISTREMENT AUPRES DU BUREAU DES HYPOTHEQUES	Rarement reconnu devant les tribunaux étrangers. Protection juridiquement efficace (en France), mais onéreuse (à partir de 80 €). Seul le support papier est accepté (paiement "à la feuille"), les supports numériques sont refusés.
LE DEPOT AUPRES D'UNE SOCIETE D'AUTEURS	Mal reconnu par les tribunaux étrangers. Aucune société d'auteurs n'est investie d'un pouvoir d'apporter "preuve certaine" comme le serait un Huissier de Justice. Cette solution est en général très onéreuse et limitée dans le temps (prix à la durée + limitation de 2 à 5 ans).
LE CERTIFICAT D'HORODATAGE SUR INTERNET	Il peut être fait par une société commerciale ou un Huissier de Justice. Il s'agit d'un certificat délivré comportant l'heure et la date du dépôt. Ce certificat n'a pas une valeur probante, comme le Procès-verbal de dépôt chez un Huissier de Justice. Sa date pourra être facilement contestée par le Tribunal. En outre, le certificat n'atteste pas du contenu du dépôt. Il est aussi limité en termes de format puisqu'il ne peut s'agir que de fichiers numériques. Prix : 20 euros à 50 euros € par dépôt.



Van Cleef & Arpels



Van Cleef & Arpels est une entreprise de haute joaillerie et d'horlogerie française du groupe Richemont fondée en 1906. Son histoire est jalonnée d'inventions techniques transmises de génération en génération par les Mains d'Or des Ateliers. Ces savoir-faire, tenus secrets, alliés à une imagination et un véritable amour des pierres précieuses sont à l'origine de ce formidable foisonnement de formes et de modèles.

Son secrétaire général depuis plus de 10 ans, Frédéric Gilbert-Zinck témoigne :

Nous déposons l'ensemble des créations de la Maison en joaillerie et horlogerie à raison d'une à deux fois par mois pour un coût de quelques centaines d'euros par constat. Cela nous permet de donner une date certaine à nos modèles et ainsi attester de leur antériorité lors des contentieux. **Nous sommes régulièrement victimes de contrefaçons** et nous poursuivons activement les contrefacteurs devant les tribunaux pour faire reconnaître nos droits à l'aide de ces dépôts.

Nous sommes très satisfaits de cette solution en raison des avantages uniques qu'elle nous procure : grande souplesse, facilité de la démarche, coût forfaitaire par constat quelque soit le nombre de modèles à protéger ou encore la reconnaissance par les tribunaux comme élément de preuve.



Création & Image est une société française de 30 personnes spécialisée dans la conception, la commercialisation, le suivi de fabrication et la distribution d'uniformes depuis 35 ans au travers des marques comme Balenciaga Uniformes ou Carven Uniformes.

Sa présidente depuis 10 ans, Claire Besançon témoigne :

*Nous protégeons tous types de dessins et modèles d'uniformes : chaussures, chapeaux, sacs à main, gants, chemisiers, blouses, parkas, pantalons... Cela représente **plus 8 créations sur 10**. L'enjeu de taille car **la création est la valeur ajoutée majeure** de notre activité. L'objectif est double :*

- **Protéger nos clients** : assurer leur image en évitant les copies. C'est un gage de sérieux dont ils sont reconnaissants. La sécurité internationale que nous apporte la solution est essentielle. Nos clients de compagnies coréennes et japonaises y sont particulièrement sensibles.
- **Nous protéger vis-à-vis de nos fournisseurs ou clients non respectueux**. Nous avons déjà vu un modèle d'uniforme nous échapper car nous ne l'avions pas déposé. Un fournisseur en a profité pour s'approprier la création et la diffuser largement.

Nous apprécions tant la **souplesse de la solution** que le **conseil de l'Huissier de Justice** pour recueillir un maximum de détails pour protéger au mieux nos créations. Au-delà de la protection, cet exercice a permis de fédérer et valoriser les stylistes et modélistes de notre entreprise.